

LA DOUANE FRANCAISE DANS L'UNION EUROPEENNE

L'Union européenne est l'association économique et politique de 27 Etats* appartenant au continent européen. La commémoration, en 2008, du quarantième anniversaire de l'Union douanière est l'occasion de rappeler **la place de la douane dans notre société et son évolution**. D'autant que chacune des douanes européennes a de nouveaux défis à relever en termes de modernisation et de mise en œuvre de nouvelles technologies.

L'Union douanière, zone commerciale unique où toutes les marchandises circulent librement, a constitué l'une des premières étapes majeures de la construction européenne. Elle a aboli les droits de douane aux frontières intérieures et a mis en place un système uniforme de taxation des échanges commerciaux, les contrôles aux frontières intérieures ayant été supprimés.

Dans ce contexte de libre-échange, les douaniers assurent la sécurisation des échanges commerciaux aux frontières extérieures de l'Union européenne, dans un contexte d'accroissement et d'accélération de ces échanges. Ils contribuent ainsi à la protection de l'environnement et de notre patrimoine culturel, et garantissent la préservation de l'emploi, en luttant contre la contrefaçon et, à titre plus général, contre l'économie nationale.

Par conséquent, l'Union douanière constitue une étape majeure de l'intégration européenne, et la pierre angulaire du marché intérieur.

Et c'est précisément **à la faveur des étapes de la construction européenne** que la douane française, pour continuer à exercer efficacement cette mission traditionnelle de contrôle des marchandises, s'est mise au service de l'économie nationale et de la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne.

En effet, l'administration des douanes et droits indirects intervient dans les **secteurs d'activité les plus variés**, que ce soit dans le cadre de sa **mission fiscale** au profit du budget de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités locales, ou au travers de sa **mission de soutien à l'activité économique** de protection de l'espace européen et de son implication en terme de protection de la sécurité du territoire et des citoyens.

Les missions classiques de la douane, axées sur la perception des droits et taxes à l'entrée des marchandises sur le territoire de l'Union européenne et les contrôles aux frontières externes, se sont progressivement étendues à de nombreux autres domaines, notamment ceux de la **lutte contre les trafics illicites**, et la criminalité organisée qui y est généralement associée (stupéfiants, contrefaçons, travail illégal, etc.).

Enfin, parce qu'elle assure une surveillance des flux de marchandises et des filières de production et commercialisation, la douane française participe à la **protection et la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne**, que ce soit en matière environnementale, sanitaire ou alimentaire, ou de conformité aux exigences de normalisation, ou bien contre tous les risques et toutes les manifestations de fraude et de concurrence illicite.

L'Union douanière, quarante ans après son entrée en vigueur, demeure riche de promesses pour l'avenir du continent et pour sa communauté de citoyens. **La construction européenne rythme aussi l'évolution de la douane** française, qui a su s'adapter en permanence, en diversifiant ses missions, en rénovant ses méthodes de travail et ses moyens d'intervention. Par son savoir-faire et son souci constant de la qualité, la douane française est partie prenante de cette Europe élargie et unifiée de demain.

A l'heure où la France entame la présidence tournante de l'Union européenne, pour le second semestre 2008, la douane française peut se prévaloir de concourir à nombre de priorités de ce mandat : l'affermissement d'une Europe de la croissance et de l'emploi, l'amélioration de la protection des citoyens dans leur quotidien, la poursuite de l'innovation, du développement durable, et de la coopération douanière internationale.

Source : Direction Régionale des Douanes de Bourgogne

<http://www.douane.gouv.fr>

<http://europa.eu>

* Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.